



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 20

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL – PLACE AU VÉLO SUR MARNE ET AMICALE DE PÉTANQUE DES ANCIENS DE MOZART

PREAMBULE - Monsieur Frédéric GOMES, 7ème Adjoint au maire délégué "sports et vie associative"

Mes chers collègues,

Lors de la séance du 18 juin 2024, le conseil municipal a autorisé deux associations à occuper des locaux appartenant au domaine privé de la commune, situés 63 avenue du Parc 94340 Joinville-le-Pont.

Il s'agit notamment :

260609_20

- D'un local situé rez de chaussé pour l'association « *Amicale de pétanque des anciens de Mozart* » qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général depuis 20 ans. En effet, l'association participe à l'animation culturelle de la commune en organisant régulièrement des concours de pétanque et en participant, le cas échéant, aux événements organisés par la commune ;
- D'un local situé au premier étage pour l'association « Place au Vélo sur Marne » (PVSM), qui œuvre pour la promotion de l'utilisation du vélo dans un objectif de sécurité maximale des cyclistes pour des déplacements de tout type, et qui a étendu son objet à la commune de Joinville-le-Pont depuis 2022.

Ces conventions arrivant à échéance en juillet 2026, il convient d'en approuver de nouvelles afin d'assurer la continuité de l'occupation de ces locaux par les associations.

Ces conventions seront conclues pour une durée d'un an reconductible pour une durée totale de deux ans. Au regard de la nature des associations, la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

En contrepartie, les associations s'engagent à :

- Faire état du soutien de la commune dans tous leurs documents en interne et à destination du public ;
- Participer dans la limite de leurs moyens à des manifestations ponctuelles organisées par la commune pour lesquelles elles seraient sollicitées ;
- Informer la commune par un bilan détaillé de leurs activités de l'année précédente et un projet des activités prévues pour l'exercice suivant.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les projets de convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune avec les associations « Amicale de pétanque des anciens de Mozart » et « Place au Vélo sur Marne ».

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2125-1 ; • Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-3 ; • Délibération du conseil municipal n°31 du 18 juin 2024 relative à l'approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé de la commune ; • Délibération du conseil municipal n°32 du 18 juin 2024 relative à l'approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé de la commune.
Principaux documents de référence	Projets de conventions d'occupation temporaire du domaine privé de la commune.

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 2 juin 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1^{er} : Approuve les projets de conventions d'occupation précaire du domaine privé de la commune avec les associations : « Amicale de pétanque des anciens de Mozart » et « Place au Vélo sur Marne ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures en

application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

A black ink signature of Francis SELLAM, written over a circular blue official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont.

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU

A blue ink signature of Maxime OUANOUNOU, written over a circular blue official stamp of the Municipality of Joinville-le-Pont.

Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 12 JUIN 2026

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

